

MAIRIE D'AMPLEPUIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026
Extrait du registre des Délibérations
Délibération n°9

OBJET :

OBJET : MODIFICATIONS DU MARCHÉ DE TRAVAUX
« RENOVATION DE L'ÉCOLE PUBLIQUE MATERNELLE DE LA MARELLE »
AVENANTS

Le maire certifie sous sa responsabilité la caractère exécutoire de cet acte.

En exercice : 27
membres
Présent(s) : 22
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 2
Délibération comportant
2 page(s),
0 annexe(s)
Réception en Préfecture le :

Publication le : 11/6/26

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le cinq juin deux mille vingt-six, 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Didier FOURNEL, maire.

Les membres présents en séance : Thierry THOLIN, Patricia BALMONT, Thierry MIELLE, Christelle BRAVO RECORBET, Miguel GONCALVES, Jean-Jacques CARLETTO, Daniel BEAUMEL, Monique CHAMPALLE ANESSI, Bernard ROCHE, Florent PORTIER, Chantal CHAMARANDE, Nathalie CHANFRAY, Annie LECOQ, Sylvette GRANGE, Sindy BOURBON, Adèle RECORBET, Slaide NICODEMO, Alexis DEBORD, Corinne GELIN, Lydie AUGAY, Annie LEFEBVRE, Alexis GARCIA

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir : Romain DUBREUIL (pouvoir à Sylvette GRANGE), Eric LACROIX (pouvoir à Lydie AUGAY), Patrick PLANTIER (pouvoir à Corinne GELIN)

Le ou les membres absent(s) : Didier FOURNEL, Véronique PUTHINIER-DUMONTET

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et suivants ;
Vu la décision du Maire n°25/07/026 portant attribution du marché de travaux portant rénovation énergétique de l'école maternelle la marelle d'Amplepuis ;
Vu les décisions du Maire n°25/11/034 et 25/12/037 portant modifications du marché de travaux ;
Vu l'arrêté portant prévention des conflits d'intérêt n°26/03/085 du 30 mars 2026 ;
Vu la délibération du 14 avril 2026 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

M Didier FOURNEL quitte la salle

Le Conseil municipal **APPROUVE** les projets d'avenants ci-après et **AUTORISE** M le Maire ou son représentant à les signer :

Lot 02 – ITE BARDAGE – SOBAT

Montant marché initial HT : 88 994.00 € HT

Avenant n°1 : - 14 643.86 € HT

Objet de l'avenant N°1 :

- 1- ITE avec bardage :
 - Ossature secondaire – panneau extérieur, épaisseur 8 mm : -8 843.86 € HT
- 2- Préparation :
 - Démolition d'allège : - 1500 € HT
 - Déplacement des dauphins fonte : - 2500 € HT
 - Barrière bois : - 1500 € HT
 - Dilatation : - 300 € HT

Nouveau montant HT : 74 350.14 €

% d'écart induit par l'avenant N°1 : -16,45%

Lot 03 : ITE – enduit - TTB FACADES

Montant marché initial HT : 69 581.19 €

Avenant n°1 : 4 476.00 € HT

Avenant n°2 : - 2 725.50 € HTObjet de l'avenant N°2 :

Moins-values concernant des postes non nécessaires ou non réalisés :

- § 1.1.4 : déplacements des dauphins fonte (doublon avec lot 4) 7 unités : - 1 260 € HT
- § 1.1.7 : réseau EP : - 1600 € HT
- § 1.7.1 : grille de ventilation 30 x 40 ht : - 70 € HT
- § 1.7.2 : grille de ventilation 1.10 x 80 ht : - 150 € HT
- § 1.8 : pelouse : - 325.50 € HT

Reprise de maçonnerie têtes de voiles : + 680 € HT

Nouveau montant HT : 71 331.69 €

% d'écart induit par l'avenant N°2 : -3.68%

Lot 05 : menuiseries extérieures aluminium- occultations - volets roulants - CPB

Montant marché initial HT : 179 000.00 €

Avenant n°1 : 5 189.00 € HT

Avenant n°2 : - 2 383,00 € HT

Avenant n°3 : - 7 890,20 € HTObjet de l'avenant N°3 :

- Raccord velux lambris : - 3 828.00 € H.T.
- §1.3.2 Habillages médium sur impostes : - 3 502.20 € H.T.
- §1.3..5.1 Grilles de ventilation 40 x 40 : - 560.00 € H.T. €

Nouveau montant HT : 173 915.80 €

% d'écart induit par l'avenant N°3 : -4.34%

Lot 06 : Platerie isolation peinture – LARDY

Montant marché initial HT : 117 685.58 €

Avenant n°1 : - 955.62 € HTObjet de l'avenant N°1 :

Balance financière : devis n°00200960 du 16/03/206

Nouveau montant HT : 116 729.96 €

% d'écart induit par l'avenant N°2 : -0.81%

M Didier FOURNEL s'étant retiré, adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui lecture faite ont signé au registre des délibérations

Pour copie conforme.

Amplepuis, le 5 juin 2026

Le secrétaire de séance**Florent PORTIER****Le Maire,****Didier FOURNEL**